



**Attestation d'adhésion de _____
au PEI/PER COL-I ou au PEE/PER COL Gay-Lussac
Épargne par Décision Unilatérale de l'Employeur**

Conformément à la loi ASAP*, l'entreprise adhère par décision unilatérale de l'employeur :

- ☐ Au PEI/PER COL-I Gay-Lussac Epargne
- ☐ Au PEE/PER COL Gay-Lussac Epargne

La Décision Unilatérale de l'Employeur a été créée en application des dispositions de la partie III, livre III, titre III du Code du travail et des dispositions du chapitre IV, titre II, livre II du Code monétaire et financier.

L'entreprise s'engage à communiquer sur les dispositifs d'Epargne Salariale & Retraite auprès de ses salariés par tous moyens.

Fait à _____

Le |_|_|_|/|_|_|_|/|_|_|_|_|_|

Signature et cachet du représentant de l'Entreprise

*Loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (ASAP) n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 et publiée au Journal Officiel le 8 décembre 2020.

